

PROFIL

L'Université Lumière - Lyon II *

Carte d'identité

La seconde évaluation

L'université Lumière-Lyon II a été créée en 1969 par une scission interne de l'université de Lyon. Elle a connu une nouvelle scission, en 1973, donnant ainsi naissance à Lyon II et Lyon III.

Le CNE a évalué pour la première fois l'université Lumière-Lyon II, en 1989. Une nouvelle évaluation sélective a été menée en 1996. Cette évaluation de retour s'est faite en fonction d'un choix du Comité après de nombreuses discussions, en particulier avec la présidence de l'université, et dans le contexte d'une analyse du site lyonnais. Les champs d'expertise retenus ont été les suivants : la Faculté des sciences économiques et de gestion, la Faculté des sciences juridiques, l'Institut d'études politiques de Lyon, l'Institut de psychologie, les Etudes arabes, les Langues romanes, l'Institut de la communication, de l'information et des arts de la représentation, la Maison de l'Orient et l'UMR Archéologie et histoire dans le monde méditerranéen et les pays rhodaniens au Moyen-Age.

L'état des lieux

L'université est toujours implantée sur deux sites principaux au centre ville de Lyon et dans la banlieue sud-est de Lyon sur le campus de Bron-Parilly. Depuis 1989, les surfaces disponibles ont augmenté de plus de 50% sur ces deux sites.

Des changements sont survenus dans l'organisation interne de l'université :

- L'Institut d'études du travail et de la sécurité sociale de Lyon III a été rattaché à Lyon II : il est devenu l'Institut d'études du travail de Lyon. Parallèlement, l'Institut du travail et de formation syndicale de Lyon II a pris le nom d'«Institut de formation syndicale».

- L'Institut Universitaire de Technologie Lumière a été fondé en 1992.

- Une nouvelle organisation des services centraux a été mise en place à la rentrée 1996.

Le potentiel de recherche solide constaté dans le précédent rapport demeure intact : il est désormais fort de 39 centres, instituts ou laboratoires (au lieu de 34) dont près de la moitié est associée au CNRS.

Quelques chiffres

En 1995-1996, année de référence pour les données chiffrées de l'évaluation, l'université Lyon II comptait :

- 24 293 étudiants au lieu de 18 476 en 1988-1989, soit une augmentation de 31,5% en 7 ans ;

- 701 emplois d'enseignants au lieu de 414 en 1987-1988, soit une augmentation de près de 70% en 9 ans.

Cette seconde évaluation par le CNE a permis de mettre en évidence de réels et heureux changements dans cette université qui était confrontée à de nombreuses difficultés. Toutefois, certains problèmes apparaissent encore aujourd'hui.

Quelques changements

Un pas en avant

Le mode de gouvernement de l'université a permis d'heureuses modifications de fonctionnement :

- les tendances isolationnistes de certaines unités s'estompent, d'autant que l'implantation prochaine quai Claude-Bernard des 2ème et 3ème cycles favorisera les regroupements ;
- les liens avec Lyon III se sont grandement améliorés, et l'on peut en particulier se féliciter de la préparation en commun de plusieurs concours ;
- les problèmes de la vie étudiante et du devenir des étudiants sont désormais mieux pris en compte.

Des limites

Certains problèmes apparaissent encore aujourd'hui avec une particulière gravité.

Le plus notable concerne *la politique documentaire*. Le service est déjà, par nécessité, morcelé entre la bibliothèque de Bron, les bibliothèques de secteur, et surtout la bibliothèque centrale qui est commune à Lyon II et Lyon III et au coeur d'un conflit entre les deux universités.

De plus, la construction et l'implantation de la nouvelle bibliothèque universitaire commune soulève un problème majeur. Celui de sa gestion n'est pas encore réglé. Si cette bibliothèque devait trop s'éloigner des lieux d'enseignement des universités Lyon II et Lyon III, il en résulterait un dysfonctionnement certain.

Un éventail de composantes

Un atout pour l'université

La Faculté des sciences économiques et de gestion compte parmi les 6 grandes composantes de Lyon II. Elle regroupe 2 200 étudiants. Les filières d'enseignement sont de grande qualité. Cette composante a su déployer son potentiel au service de la formation d'étudiants motivés. Elle est en train de faire de

même pour la recherche. Elle est parvenue à une étroite imbrication des activités de formation et de recherche, et ce dans la plus grande cohérence.

On constate une prédominance des activités de recherche appliquée. Les programmes du second cycle paraissent répondre à des préoccupations de recherche très appliquée plutôt qu'à des objectifs plus généraux de formation. La Faculté propose un nombre important de diplômes professionnalisés de 3ème cycle. Les DESS sont tous dans la mouvance d'équipes de recherche.

De grands progrès

La Faculté des sciences juridiques comptait 2288 inscrits en 1995-1996. Depuis 1988, des efforts considérables ont été accomplis.

Ainsi, même si cette composante reste dominée par le droit public, les autres spécialités ont été développées.

Cette Faculté dispose de nouveaux locaux désormais situés sur le campus de Bron-Parilly. Leur caractère fonctionnel laisse à désirer mais ils répondent à des besoins actuels.

Certains problèmes n'ont pas encore trouvé de solution : l'insuffisance de personnel enseignant de catégorie A subsiste, en droit privé tout particulièrement. La Faculté ne parvient pas à retenir tous les professeurs qui sont nommés. Elle est également mal dotée en personnel administratif et les moyens accordés à l'UFR sont insuffisants.

Un pronostic réservé

Malgré son dynamisme, **l'Institut d'études politiques lyonnais** souffre d'une image médiocre dans la communauté des IEP. La question des locaux constitue le point noir de cette composante. En effet, il ne peut développer ses activités dans des locaux exigus et mal adaptés. Le sous-encadrement administratif accentue encore ce handicap.

L'IEP a des problèmes à régler : par exemple, améliorer ses relations avec les universités, réformer ses programmes, remédier à l'échec de la formation continue. Mais ceci le conduit

à être plus soucieux de protéger son autonomie que d'assurer son rayonnement et son prestige.

Dynamisme et efficacité

L'**Institut de psychologie** est une institution de haut niveau scientifique et d'une grande valeur pédagogique.

Cet institut affiche une réussite exceptionnelle dans le domaine de l'autofinancement. Ceci devrait inciter les autorités à prendre en compte les souhaits très légitimes de l'institut concernant le personnel, les possibilités de travail et les créations de formations.

Des moyens insuffisants

Les **Etudes arabes** ont longtemps contribué au rayonnement de l'Université lyonnaise. Ce département assure une bonne formation, tant initiale que continue. Il se distingue encore par son dynamisme, à la fois dans ses thèmes de recherche et ses relations avec les pays méditerranéens. On ne peut que souhaiter l'essor de ce département.

Malheureusement, les moyens dont dispose le centre paraissent insuffisants par rapport aux réalisations et aux objectifs.

Une heureuse stratégie

La **langue italienne** étant enseignée conjointement à Lyon II et Lyon III, les italianisants ont trouvé une voie originale. En effet, elle n'est pas l'objet d'une étude spécialisée mais se trouve dans toutes les composantes de l'université. Les italianisants se sont orientés vers une sous-dominante qui complète les enseignements fondamentaux (lettres modernes, histoire, etc.). Ils se sont aussi impliqués dans le département LEA.

Le département consacre beaucoup d'énergie à la recherche.

Une impression d'amalgame

L'**Institut de la communication, de l'information et des arts de la représentation** est engagé dans la voie du redéploiement mais ne parvient pas toujours à donner une image cohérente. Cette formation est tiraillée entre une logique facultaire et une logique professionnelle.

Ses forces résident dans une direction énergique, éclairée et respectée, un personnel enseignant relativement important, la filière Mode et création, le DU en infographie et le DEA en sciences de l'information et de la communication.

L'ICIAR présente aussi des faiblesses : la «filiérisation», la recherche collective et de l'internationalisation (enseignement comme recherche encore insuffisants), la filière Etudes théâtrales, un sous-encadrement administratif, technique et un sous-équipement collectif.

Une place éminente

La **Maison de l'Orient méditerranéen** est un outil de formation et de transmission du savoir, un pôle solide d'excellence. Elle semble évoluer vers une sorte de grand centre de recherche consacré à l'ensemble du domaine oriental. Les programmes retenus sont toujours originaux et spécifiques : ils perpétuent le renom de l'institution.

L'**UMR Archéologie et histoire dans le monde méditerranéen et les pays rhodaniens au Moyen-Age** est une formation récente qui est par sa taille, sa dynamique, sa qualité et son originalité, une entité unique en France. Elle obéit à des exigences d'interdisciplinarité et de technicité de pointe. Elle dispose d'un potentiel de recherche de qualité.

Recommandations

Les recommandations qu'a pu formuler le CNE concernent essentiellement :

La présidence de l'université

Il convient de conforter la présidence dans sa volonté de favoriser une ouverture et d'améliorer l'ensemble de la gestion, et de l'encourager dans son souci de **rénovation, de modernisation, et de renforcement de l'identité de l'université.**

La politique documentaire

Il est urgent que les deux universités trouvent **une réponse commune**, celle qui correspond

au bon sens - une construction de proximité par rapport aux universités elles-mêmes - en accord avec l'Ecole normale de Fontenay-Saint-Cloud qui va s'implanter à Lyon, et non pas en conflit avec elle.

Le Comité national d'évaluation recommande que les différents partenaires - universités, ENS, collectivités locales - parviennent à **une solution de consensus**. Plutôt que de prendre des décisions partielles, il faudrait, à la suite d'un audit qui n'a jamais été réellement entrepris, retenir un projet véritablement collectif.

L'ICIAR

Il devra être **réorganisé**. L'Institut devrait peut-être réduire ses champs de recherche et surtout les mieux définir. La recherche collective, encore insuffisante - ne serait-ce que du fait de l'éclatement - devrait être resserrée.

L'Institut de psychologie

Il est assurément sorti de la crise. Il lui est demandé de **ne pas s'enfermer sur lui-même** et de nouer des liens avec l'université Lyon I, ainsi qu'avec les autres composantes de sa propre université. L'Institut de psychologie devrait aussi compenser l'importance accordée à la psychologie clinique par une place élargie au bénéfice de la psychologie expérimentale.

La triple implantation de la Faculté continue de poser un problème. Il faudrait trouver le

moyen, et ce serait là une priorité, de **remédier au moins à l'éloignement** des activités de 1er cycle en les réinsérant dans le centre-ville dès qu'une possibilité se présentera.

La Faculté des sciences juridiques

C'est essentiellement dans le **domaine du droit privé** que continuent d'apparaître des lacunes. Sans nier les progrès qui ont été accomplis, il faudra s'attacher à les prolonger, notamment en s'assurant le concours d'agrégés de droit privé, disposés à rester à Lyon II le temps nécessaire pour y faire un travail durable.

L'Institut d'études politiques

Une **attitude plus ouverte** dans le domaine des relations publiques et des contacts interdisciplinaires devra être adoptée.

Il faudra développer les trois secteurs que sont l'économie, l'histoire et les relations internationales, ce qui supposera une **intensification des liens de coopération** avec les collègues de Lyon II et Lyon III.

Le problème des locaux devra, en toute nécessité, être réglé car il constitue actuellement un obstacle au fonctionnement et au développement de l'IEP.

La réponse du Président figure dans le rapport d'évaluation du CNE en page 89.

Ce rapport d'évaluation est consultable
sur le site Internet du CNE
<http://www-cne.mesr.fr>

Pour les données chiffrées et leur actualisation,
se reporter au site Internet de l'Université Lyon II
<http://www.univ-lyon2.fr/>

Directeur de la publication : André Staropoli / Conception-rédaction : Carole Granié
Edition-diffusion : Francine Sarrazin

43 rue de la Procession 75015 Paris
Service de Documentation : (33) 01-40-65-62-49
Télécopie : (33) 01-40-65-63-94